

COMMUNE de SPECHBACH

Département
HAUT-RHIN

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

Arrondissement
ALTKIRCH

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 MARS 2026

SEANCE du 20 mars 2026

ALA SOUS-PREFECTURE

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :

19

Nombre des membres
qui se trouvent
en fonction :

19

Nombre des membres
qui ont assisté
à la séance :

18

Le Conseil Municipal de la commune de Spechbach, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Yves KELLER, Maire.

Etaient présents : **18**

KELLER Yves, DANGELSER Annaïck, MULLER Denis, BUCHER Nathalie, SPROESSER Thomas, ANSELM Corinne, GEISS Agnès, MEYER Christine, SAUNER Monique, VAYER Emmanuel, FOLTZER-ESTEVE Anne, FUTSCH Virginie, MEYER Thibaut, DITNER Kevin, PFLIEGER Jérémy, HEIM Antoine, STEFFEN Philippe, ALVES-MULLER Marina ;

Était absent : **1**

Excusé : BELZUNG Baptiste

Non excusé : /

Procuration : M. BELZUNG Baptiste à M. KELLER Yves

Délibération N°2026/07

ELECTION DES DELEGUES

TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-1 et suivants,
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner les représentants de la commune
au sein du Territoire d'Energie Alsace,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ABSOLUE (17 voix POUR et 2 abstentions) :

ARTICLE 1 – De nommer comme délégués de la commune de Spechbach auprès de Territoire d'Energie Alsace :

- Titulaire : M. Denis MULLER
- Suppléant : M. Emmanuel VAYER

ARTICLE 2 – De charger le Maire de notifier la présente délibération à Territoire d'Energie Alsace et d'en assurer l'exécution.

Pour extrait conforme au registre,
A Spechbach, le 23 mars 2026

Le Maire, Yves KELLER

